



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Le réseau
de transport
d'électricité

Éoliennes en mer en Bretagne Nord Ouest

Un débat public s'est tenu du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024. Il portait sur la mise à jour des stratégies de façade maritime, dont la façade Nord Atlantique Manche Ouest (NAMO), et sur la planification de l'éolien en mer, avec l'identification de zones propices à son développement.

Sur la base des concertations menées avec les acteurs bretons de la mer et du littoral, une décision interministérielle du 17 octobre 2024 a défini une zone en Bretagne Nord Ouest (BNO) pour un projet d'éoliennes en mer flottantes d'une puissance maximale d'environ 2 GW.

Un arrêté inter-préfectoral du 25 novembre 2025 a précisé un périmètre de 350 km², pour y poursuivre la concertation et des études.

À l'issue des travaux impulsés par la Conférence régionale de la mer et du littoral de Bretagne, l'État a réduit la puissance du projet à 1,2 GW et sa superficie à 235 km². Ces réductions visent à limiter les impacts paysagers et environnementaux, et à faciliter la coexistence avec les activités de pêche.

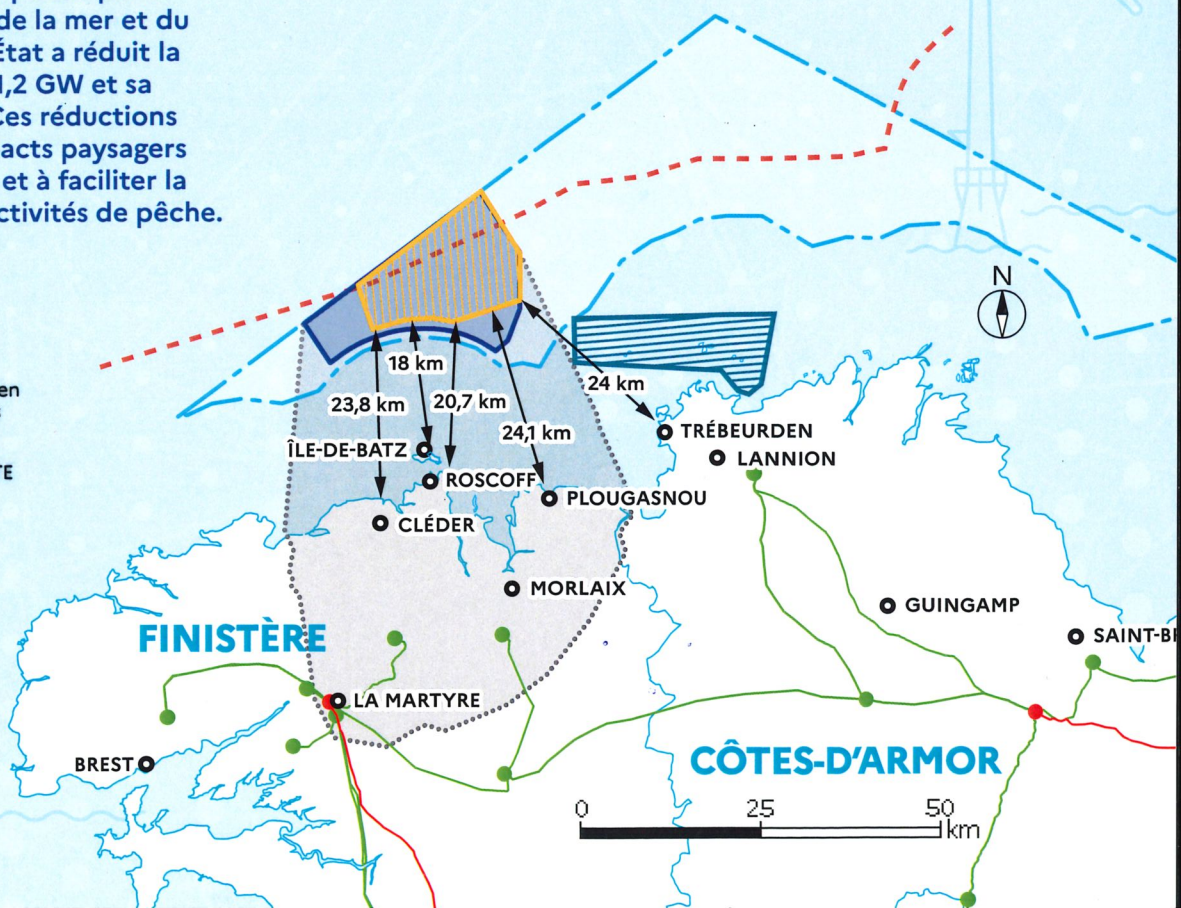
La localisation

La zone BNO intègre l'évitement :

- au Nord, d'une zone tampon nécessaire à la sécurité de la navigation maritime,
- au Sud, d'une bande littorale à enjeux paysagers les plus forts et à enjeux pour les pêches côtières, en se plaçant à 18 km de l'Île-de-Batz et à 20 km du continent,
- au Sud Est et à l'Est, des enjeux associés à la réserve naturelle nationale des Sept-Iles et à la migration côtière des oiseaux,
- à l'Ouest, d'un secteur peu propice à la valorisation énergétique et à fort impact paysager.

Conformément à la planification pluriannuelle de l'énergie n°3 publiée le 13 février 2026, cette zone BNO est incluse par l'État dans une procédure de mise en concurrence (dite appel d'offres n° 10) qui vise à attribuer en 2027 le projet à des développeurs pour la conception, la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc.

- Zone d'appel d'offres Bretagne Nord Ouest
- Zone prioritaire pour le développement de l'éolien en mer à l'horizon 10 ans
- Zone indicative d'étude pour le raccordement RTE
- Zone propice soumise au débat public du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024
- Réserve naturelle nationale des Sept-Iles
- Limite du domaine public maritime
- Liaisons 225 kV
- Liaisons 400 kV
- Postes 225 kV
- Postes 400 kV

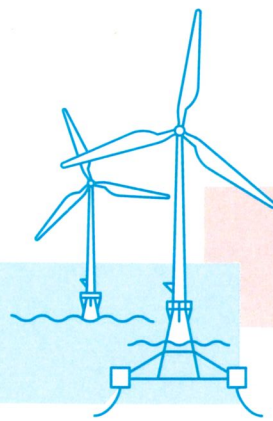


Les caractéristiques du projet



1,2 GW

Éolien flottant



235 km²



67 éoliennes

de 18 MW chacune
et 285 m en bout de pales*

* caractéristiques susceptibles d'évoluer
au regard des évolutions technologiques

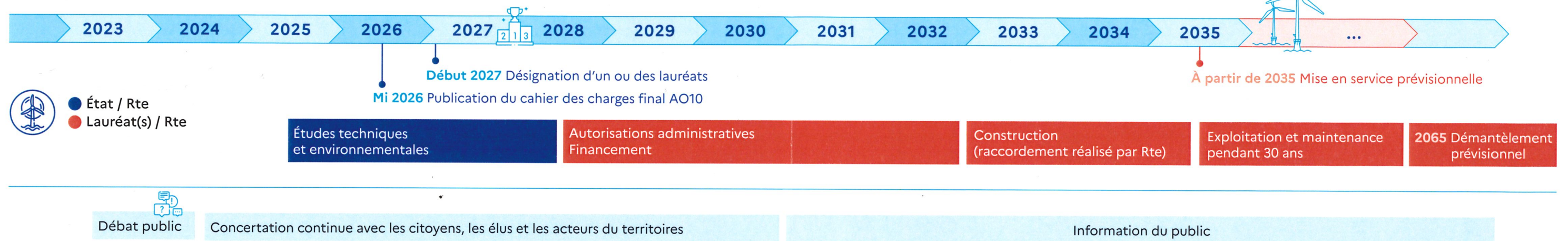
4,2 TWh/an
d'électricité

soit 20% de la consommation régionale
(facteur de charge de 40%*)



* Le facteur de charge est le ratio entre la production
d'énergie réelle et la production d'énergie théorique
maximale sur une période donnée

Le calendrier prévisionnel du projet



Les études préalables réalisées par l'État et Rte

L'État réalise des études techniques et l'état initial de l'environnement sur la zone d'étude de 350 km² (Rte se chargeant la zone du raccordement) en amont de l'étude d'impact qui sera produite par le ou les lauréats du projet et Rte.

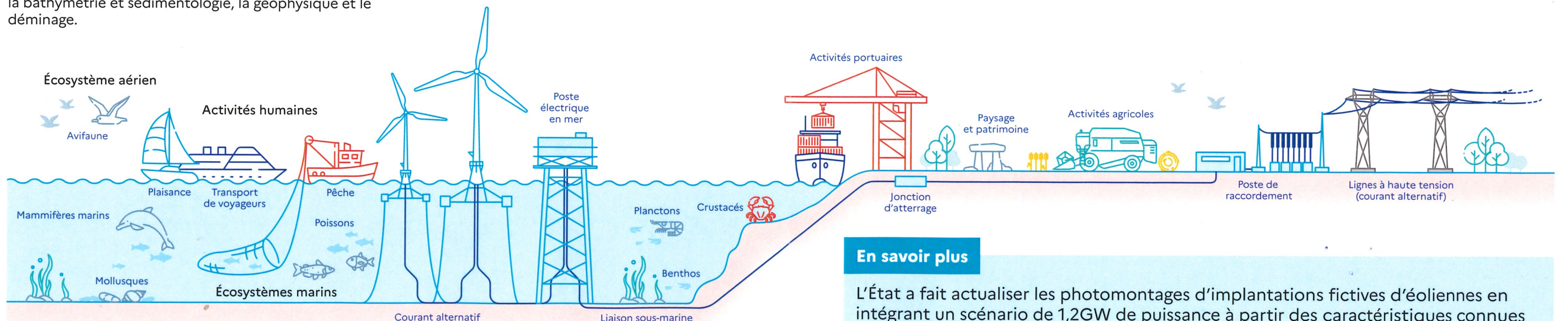
Les études techniques portent sur le gisement éolien, la bathymétrie et sédimentologie, la géophysique et le déminage.

L'état initial de l'environnement (EIE) est composé d'une étude bibliographique qui permet de déterminer les enjeux de la zone et les besoins de connaissance. Cet état de l'art permet de définir les campagnes devant être menées en mer et à terre pour combler ces lacunes.

Ces études portent sur :

- le milieu physique, le milieu biologique et l'ensemble de l'écosystème en place,
- le paysage et le patrimoine sous-marin et terrestre,

- les activités humaines en mer (pêches professionnelles, transports passagers et fret, plaisance, extractions de granulats...) et à terre.



En savoir plus

L'État a fait actualiser les photomontages d'implantations fictives d'éoliennes en intégrant un scénario de 1,2GW de puissance à partir des caractéristiques connues du projet en phase amont, consultables sur eoliennesenmer.fr.

Les objectifs nationaux de transition énergétique

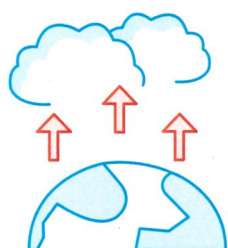
L'éolien en mer possède de nombreux atouts : une faible intensité carbone, des coûts compétitifs, une grande productivité et un potentiel conséquent en France.

Dans le but d'atteindre ses objectifs de décarbonation et ainsi de respecter l'Accord de Paris, la France a engagé une électrification massive des usages. À cet effet, la France doit rapidement développer les énergies renouvelables dont l'éolien en mer.

Le déploiement de nouvelles capacités de production d'énergie se fait selon les objectifs fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), adoptée par décret. Révisée tous les cinq ans, elle détermine la trajectoire du mix énergétique national pour les dix prochaines années.

Dans la PPE3, la France prévoit le déploiement d'une puissance éolienne en mer installée de 15 GW à 2035, 18 GW à 2037 et 45 GW d'ici 2050.

Les objectifs de la France pour la transition énergétique

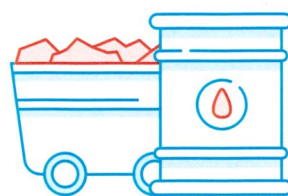


**Baisse de 40 %
d'émissions de gaz
à effet de serre
entre 1990 et 2030**

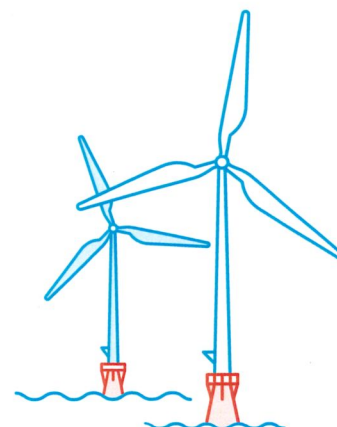
Neutralité carbone
d'ici 2050



**Baisse de 50 %
de la consommation
finale d'énergie
entre 2012 et 2050
et -20 % d'ici 2030**



**Réduire de 60 à 40 %
notre consommation
d'énergie fossile
d'ici 2030
par rapport à 2022**



**En 2030 : 60 %
d'énergies bas-
carbone dans la
consommation
finale d'énergie**

Sources : Programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), Loi transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), Loi énergie-climat (LEC).

Pour approfondir et recevoir la newsletter

Rendez-vous sur eoliennesenmer.fr, page Bretagne Nord Ouest, et inscrivez-vous pour recevoir le bulletin d'information sur le projet.

Pour nous contacter

memr.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr

Pour contacter le garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public

marc.difelice@garant-cndp.fr

